

OPINION PHARMACEUTIQUE

TRAITEMENT AMBULATOIRE DE LA PNA NON COMPLIQUÉE

PATIENT : _____ DESTINATAIRE : _____

DDN : _____

J'ai reçu votre ordonnance de _____ (quinolone) pour le traitement d'une PNA; culture d'urine faite le _____.

Le traitement ambulatoire de la PNA non compliquée est basé essentiellement sur l'utilisation des fluoroquinolones. Toutefois, elles ne sont pas des agents de choix en traitement empirique, car 23% des souches de E. coli au CIUSSS de l'Estrie – CHUS y sont résistantes.

L'utilisation de ces molécules en traitement ambulatoire nécessite donc un suivi rapproché (72h) pour évaluer l'efficacité, en raison du risque de résistance. On devrait réserver cette approche aux patients fiables et sans comorbidité.

Lorsque la sensibilité de la bactérie est connue, les fluoroquinolones pourraient être utilisées pour le traitement de la PNA. Elles sont toutefois associées à de nombreux effets indésirables, notamment chez les personnes âgées. L'utilisation du TMP-SMX en traitement empirique de la cystite compliquée et de la PNA non compliquée est une meilleure alternative en raison du taux de résistance de 15 % du E. Coli au CIUSSS de l'Estrie CHUS (Hôpital Fleurimont et Hôtel-Dieu).

Dans l'incapacité de vous joindre : (Opter pour 1 des 2 choix)

<input type="checkbox"/>	1. J'ai conservé la quinolone et convenu d'un suivi avec le patient dans 72h, en attendant le résultat de la culture. Si la quinolone est bien tolérée, que l'évolution est favorable et que le micro-organisme isolé est sensible, le traitement sera complété pour la durée prescrite. Si l'évolution est défavorable et/ou que le micro-organisme isolé est résistant aux quinolones, je communiquerai avec vous pour définir la conduite à tenir. (Option à considérer si le patient est fiable pour reconsulter rapidement si détérioration, ou si contre-indication/risques de toxicité au TMP-SMX)
<input type="checkbox"/>	2. J'ai procédé à une substitution pour TMP-SMX _____ (dose, durée) . J'ai pu procéder à la substitution parce que j'ai tenté de vous joindre sans succès, que le traitement doit être débuté promptement, que j'ai pu m'assurer du diagnostic de pyélonéphrite et que le patient ne présente pas de contre-indication au TMP-SMX.

Je vous invite à consulter le guide du comité d'antibiogouvernance du CHUS ainsi que le guide d'usage optimal de l'INESSS pour de plus amples informations :

<https://www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels/antibiogouvernance>
https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/CDM/UsageOptimal/Guides-seriel/Guide_InfectionUrinaire.pdf

En toute collaboration,

Date : _____

Signature : _____